

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 10/05/2023

VOI.23.00.A00857

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
BOULEVARD LEON BLUM, RUE DE VESOUL et RUE DE TREY

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAFF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
Vu la demande du Service SYSTEMES ET RESEAUX secteur opérationnel de GBM
Considérant que des travaux d'installation de boucles de feux de circulation rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/05/2023 au 26/05/2023 BOULEVARD LEON BLUM

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 22/05/2023 et jusqu'au 26/05/2023, la circulation est interdite sur la voie de droite et la voie de gauche, BOULEVARD LEON BLUM au droit du carrefour à feux tricolores avec la RUE TREY dans le sens DOLE vers BELFORT.

Cette mesure est applicable entre 21h et 01h une seule nuit entre le 22/05 et le 26/05 en fonction des conditions météorologiques.

Article 2 : À compter du 22/05/2023 et jusqu'au 26/05/2023, les véhicules circulant, BOULEVARD LEON BLUM dans le sens DOLE vers BELFORT seront déviés sur le couloir de tourne à gauche au droit de l'emprise neutralisée.

Cette mesure est applicable entre 21h et 01h une seule nuit entre le 22/05 et le 26/05 en fonction des conditions météorologiques.

Article 3 : À compter du 22/05/2023 et jusqu'au 26/05/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent BOULEVARD LEON BLUM au droit de la RUE DE TREY dans le sens BELFORT vers DOLE :

- Les véhicules ont l'interdiction de tourner à gauche vers la RUE DE TREY ;
- La circulation est interdite sur le couloir de tourne à gauche ;

Ces mesures sont applicables entre 21h et 01h une seule nuit entre le 22/05 et le 26/05 en fonction des conditions météorologiques.



Article 4 : À compter du 22/05/2023 et jusqu'au 26/05/2023, une déviation est mise en place de 21h à 1h une nuit dans la période du 22/05 au 26/05 pour tous les véhicules circulant BOULEVARD LEON BLUM depuis BELFORT et se dirigeant RUE DE TREY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- BOULEVARD LEON BLUM jusqu'au passage supérieur
- RUE DE VESOUL
- RUE DE TREY

Article 5 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 6 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 7 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le - 9 MAI 2023

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée